

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2026 à 20 HEURES

Présents : Tous

DELIBERATION : Autorisation de la vente d'un lot à la Cras d'une surface de 419 M2 à 30 € leM2 soit 12 570 à Kévin MULARD et Laurie DUVAL demeurant 28 Rue de la Cras à SACQUENAY

DELIBERATION : Approbation du nouveau montant des attributions de compensation par la com com

DELIBERATION : Approbation des devis ESTIVALET Thierry , EMD et TC Confort pour les travaux de l'école afin de faire les demandes de subvention

DELIBERATION : Convention pour la transmission des actes à la Préfecture , autorisation du conseil pour signer la convention .

VOTE DU BUDGET : En raison d'une panne informatique du réseau Hélios (réseau des finances publiques) les comptes administratif et de gestion ne peuvent être réalisés , le vote du budget est donc reporté lorsque ceux-ci pourront être produits .

QUESTIONS DIVERSES :

-Vente **tondeuse**, le conseil charge le Maire de vendre suite inutilisation .

-Fête de Pâques , place de la charme , ouverture du Poney Fringuant

-**Tour de garde** des élections municipales , transport des plis

-Actualité sur **l'arrêt des éoliennes** , le Préfet a refait son arrêté d'exploiter avec la mention de protection des milans , mais il y a un délai de 18 Mois pour repasser en cour de cassation , donc le fonctionnement ne pourra reprendre avant cette date . Vensolair doit trouver des mesures compensatoires (jachères et forêts) ou les milans pourront s'arrêter !!

-**Devis** ESTIVALET Thierry , rideau à la fenêtre de la scène de la salle des fêtes , le conseil décide de remplacer ce projet par un rideau ignifugé .

-**C.R budget** SIVOS , EAU et CR réunion de la com com du 28 Janvier évoqués

-Cérémonie du **19 Mars** , le Maire étant absent , c'est Virginie qui officiera . Rendez-vous à 18 heures au cimetière et 18H15 au monument .

-Procédure de **l'appel d'offres** de la maison HUCHEROT , le conseil apporte quelques modifications pour réduire la dépense .

-Suite à menace de chute des frênes morts de la descente du chemin de la fontaine de cour , le conseil décide de les **mettre en vente** , proposition de la maison MANZONI 400 € accepté . Les têtes pourront être débitées sur demande par les habitants mais dans la foulée de l'abattage .

-Michaël BELPOIS du champ aux rats demande l'autorisation de faire une petite **vente de Pizzas** sur son site ,en accord avec le vendeur du vendredi , le conseil donne son accord .

-Le conseil **remercie l'entreprise EMD** pour son forfait avec geste commercial pour la pose et dépose des illuminations . **La date de la prochaine réunion du conseil ne peut être fixée pour le vote du budget .**

Le Maire

JN TRUCHOT